



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article1864>

# Apprentissage : pas d'austérité pour le patronat

- Éducation -



Date de mise en ligne : samedi 22 novembre 2014

## **Description :**

Avec la « Mobilisation pour l'apprentissage », le gouvernement ne vise pas des seuls objectifs quantitatifs, mais offre l'occasion au patronat de récupérer des pans entiers de la formation professionnelle initiale.

---

L'École Émancipée

---

## **Avec la « Mobilisation pour l'apprentissage », le gouvernement ne vise pas des seuls objectifs quantitatifs, mais offre l'occasion au patronat de récupérer des pans entiers de la formation professionnelle initiale.**

L'apprentissage n'a pas été épargné par la crise et le nombre de contrats signés depuis 2011 dégringole (420 000 apprenti-es, soit 8 % de moins qu'en 2013), les employeurs préférant embaucher les jeunes sur des contrats très précaires et encore moins coûteux.

Avec cet énième plan de relance, le gouvernement accroît encore les aides financières à l'embauche d'apprentis [\[1\]](#) au bénéfice des employeurs, mais accroît encore également son entreprise de soumission de l'école à la logique de marché.

### **L'employabilité comme seule finalité**

Encore une fois, entretenant l'illusion de l'entreprise « formatrice », l'objectif fixé est de porter à 500 000 le nombre d'apprentis, à 60 000 le nombre d'apprentis dans les EPLE et 10 000 apprentis dans la Fonction publique d'État.

Le gouvernement organise ainsi la sortie de milliers de jeunes du système scolaire pour confier leur éducation au Medef. Pour cela, il lance avec 8 branches professionnelles l'expérimentation d'une « rénovation du processus d'élaboration des diplômes » : en clair, avancer encore davantage vers l'adéquationisme formation-emploi en confiant aux branches la possibilité de révision des référentiels et des contenus d'enseignement, la refonte ou la suppression de certains diplômes ou leur substitution par des certifications dans un temps accéléré.

Quant aux commissions professionnelles consultatives (CPC), il apparaît évident qu'elles ne pourront échapper à un remaniement au profit du patronat.

### **L'éducation nationale au service du patronat**

Présenter l'apprentissage dans le cadre du parcours individuel de formation, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, intégrer l'orientation vers l'apprentissage comme un « réflexe », voilà la future mission des enseignant-es.

L'entreprise devra dorénavant être considérée comme un « acteur central » de la formation et pour cela l'apprentissage sera inscrit dans la procédure d'affectation Affelnet Post 3e (et Post Bac).

Ce plan de relance constitue ainsi pour le patronat une occasion rêvée d'avancer vers la formation d'une main d'œuvre calibrée pour ses propres besoins et formée à « l'esprit d'entreprise ».

### **L'enseignement professionnel menacé**

L'enseignement professionnel initial et ses personnels ont tout à craindre de ce plan.

En plus de mettre ces deux voies en concurrence, il demande aux régions de consacrer le produit de la taxe d'apprentissage exclusivement à l'apprentissage et organise la suppression de diplômes et de filières pour qu'elles ne soient plus accessibles que par cette seule voie (le CAP petite enfance n'existe quasiment plus en formation initiale).

Il s'agit également d'étendre encore davantage le mixage des parcours et des publics au sein de nos lycées (notamment les lycées des métiers et les Campus des métiers et des qualifications qui vont encore se développer).

Au-delà des difficultés pédagogiques et des conséquences en termes de conditions de travail pour les enseignant-es, cela ne pourra s'envisager à terme sans une réforme du statut des professeur-es de LP et de leurs obligations hebdomadaires avec le risque d'annualisation.

Les contrôles en cours de formation (CCF), dispositif phare de la réforme de la voie professionnelle, ouvrent la voie à de nouveaux démantèlements, le plan prévoyant l'organisation par l'Éducation nationale de deux sessions annuelles d'examens afin de permettre aux CFA de recruter des apprenti-es tout au long de l'année.

L'apprentissage reste et demeure une voie sélective avec un taux de rupture de contrats très élevé, et une sous-représentation des filles et des jeunes d'origine immigrée [2].

Jamais les politiques en sa faveur n'ont réglé la question du chômage des jeunes pas plus que les mesures financières ne serviront à augmenter le salaire des apprentis.

Avec son plan de relance, Valls confirme clairement sa préférence pour l'entreprise et prépare la voie à un système unique de formation professionnelle délivrée et contrôlée principalement par les entreprises et les organisations patronales, avec le démantèlement de l'enseignement professionnel public à la clé. Ĩ

Isabelle Lauffenburger  
SNUEP-FSU

---

[1] 1 000 euros par apprenti pour les entreprises de -250 salarié-es, en plus de la prime régionale de 1 000 euros aux entreprises de - 11 salarié-es.

[2] En Allemagne même, on estime à 100 000 le nombre de jeunes d'origine immigrée candidats à l'apprentissage qui ne trouvent pas d'employeurs.